

Wilders coupable de discrimination mais pas d'incitation à la haine selon ses juges

écrit par Christine Tasin | 9 décembre 2016



Rappel, son magnifique discours :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/26/tres-important-ouvant-aux-larmes-et-revoltant-discours-de-geert-wilders-devant-ses-juges/>

Il a donc été condamné pour avoir ciblé les Marocains, qui selon lui posent problème... Et que ce soit vrai ou pas n'importe pas aux juges... Exactement comme j'ai été condamnée pour avoir écrit pour Boulevard Voltaire que si le coran était interdit il faudrait interdire voile, kami, mosquées etc. J'ai été condamnée pour discrimination envers les musulmans. Si j'avais dit qu'il fallait supprimer toute marque religieuse dans l'espace public, croix, kippa, et voile, mosquée, église et synagogue tout allait pour le mieux... Bref, l'interdiction de la critique de l'islam et des musulmans, même quand ils sont criminels ou délinquants, à l'échelle de la planète...

Pays-Bas: le député anti-islam Wilders coupable de discrimination

Le député anti-islam néerlandais Geert Wilders, jugé pour avoir promis en 2014 "moins de Marocains" aux Pays-Bas, est coupable de discrimination mais a été relaxé d'incitation à la haine, ont affirmé les juges vendredi.

Geert Wilders, qui n'était pas présent à l'audience, va faire appel de sa condamnation pour discrimination, a indiqué son avocat aussitôt le jugement connu.

Les déclarations du député "font une distinction entre la population marocaine et d'autres groupes de population aux Pays-Bas", a déclaré le juge Hendrik Steenhuis lors de la lecture du jugement, qui a pris environ une demi-heure.

"Le caractère inflammatoire de la manière dont les déclarations ont été faites ont incité d'autres personnes à discriminer les personnes d'origine marocaine", a-t-il ajouté.

Le député n'écopera pas néanmoins d'amende, ont décidé les juges, alors que le parquet avait demandé une amende de 5.000 euros.

Connu pour ses positions anti-islam, le politicien était poursuivi pour des propos tenus lors d'une soirée après les élections municipales de mars 2014 à La Haye. Il avait demandé à ses militants s'ils voulaient "plus ou moins de Marocains dans (leur) ville et aux Pays-Bas".

Face à une foule scandant "Moins! Moins! Moins!", il avait répondu dans un sourire: "Nous allons nous en charger".

Les Néerlandais se rendent aux urnes en mars pour des élections législatives et le procès a augmenté la popularité du député, qui est en tête des derniers sondages. Ceux-ci attribuent 34 sièges à son Parti pour la Liberté (PVV), soit dix de plus qu'au parti du Premier ministre libéral Mark Rutte.

<http://www.lavoixdunord.fr/87236/article/2016-12-09/pays-bas-le-depute-anti-islam-wilders-coupable-de-discrimination>